

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2010

---

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 210

présenté par  
M. Brard

-----  
à l'amendement n° 186 de M. Gorce  
-----

**à l'ARTICLE 25**

Après le mot :

« fraude »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« , le blanchiment d'argent et le surendettement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.